

PLAN D'ACTION RÉGIONAL

pour la relance de l'industrie forestière

**Préparé par :
Conférence régionale des élu(es) de Lanaudière**



Version déposée

OCTOBRE 2006

Ce document a été réalisé par les professionnels
de la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière.

Coordination et rédaction :

Suzanne Dupuis, ing.f.

Élaboration des contenus :

Suzanne Dupuis, ing.f.

David Marmen Vallée, ing.f.

Mélanie Varin Lacasse, ing.f.

Révision des textes :

Monique Desrosiers

Manon Aubin

Conférence régionale des élus(es) Lanaudière

3, rue Papineau, bureau 107

Joliette (Québec) J6E 2K3

Téléphone : (450) 759-4344 ou 1-800-363-8606

Télécopieur : (450) 759-7828

Adresse électronique : lanaudiere@cre-lanaudiere.qc.ca

Site Internet : www.cre-lanaudiere.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
LISTE DES FIGURES	iii
1. INTRODUCTION.....	1
2. PORTRAIT FORESTIER RÉGIONAL	1
2.1 La forêt lanaudoise.....	1
2.2 Les municipalités monoindustrielles forestières.....	1
2.3 Problématiques de l'industrie forestière québécoise.....	2
2.3.1 Coûts de la matière ligneuse	2
2.3.2 Contributions financières à la gestion des forêts.....	5
2.3.3 Coûts du transport	6
2.3.4 Valeur du dollar canadien.....	8
2.3.5 Marché des produits forestiers.....	8
3. FERMETURE D'USINES.....	12
3.1 Situation des usines de première transformation	12
3.1.1 Fermeture de Louisiana-Pacific	12
3.1.2 Autres fermetures d'usines.....	12
3.2 Impacts économiques	13
3.2.1 Louisiana-Pacific.....	13
3.2.2 Autres entreprises forestières	13
3.2.3 Entreprises d'exploitation forestière et de sylviculture	14
3.2.4 Impacts indirects sur les autres secteurs	15
3.2.5 Impacts induits sur les autres secteurs.....	15
3.2.6 Total des impacts économiques	16
3.3 Lien avec l'application de la loi 71 concernant la baisse de possibilité forestière.....	17
3.3.1 Perte d'emplois liée à la loi 71	17
4. MESURES DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE FORESTIÈRE	18
4.1 Outils disponibles	18
4.1.1 Ministères.....	18
4.1.2 Organismes de développement.....	19
4.2 Actions entreprises et à venir.....	20
4.2.1 Industrie forestière.....	20
4.2.2 Organismes publics	21

5.	SOLUTIONS POUR RELANCER L'INDUSTRIE FORESTIÈRE.....	24
5.1	Solutions urgentes.....	24
5.1.1	Assurer la survie de l'industrie forestière lanaudoise	24
5.1.2	Stabiliser de façon concurrentielle l'approvisionnement des usines forestières.....	24
5.2	Solutions à court terme.....	24
5.2.1	Établir un fonds de relance de l'industrie forestière.....	25
5.2.2	Accompagner l'industrie forestière dans sa consolidation	25
5.3	Solutions à moyen terme.....	25
5.3.1	Revoir certains aspects du régime forestier.....	25
5.3.2	Investir dans la forêt privée	25
5.3.3	Offrir un soutien aux employés et travailleurs autonomes du secteur	26
5.4	Solutions à long terme	26
5.4.1	Stabiliser l'industrie forestière lanaudoise	26
6.	CONCLUSION.....	28
ANNEXE		29
Annexe 1 : Participants aux rencontres régionales		30

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	Dépendance des municipalités de la MRC de Matawinie envers l'industrie forestière	2
FIGURE 2.	Comparaison des redevances par juridiction (droits de coupe et prix du bois moyen)	3
FIGURE 3.	Valeur moyenne des droits payables à l'État, en Ontario et au Québec, pour les SEPM sciage	3
FIGURE 4.	Différence des droits de coupe (comparaison entre le Québec et l'Ontario).....	4
FIGURE 5.	Taux moyens des redevances forestières pour les zones de tarification de la région de Lanaudière.....	4
FIGURE 6.	Calcul des contributions et des redevances des bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).....	6
FIGURE 7.	Évolution du prix du diesel dans la région de Montréal.....	7
FIGURE 8.	Différence du coût de l'essence pour les activités de chargement en bord de route (transport) ou d'opérations forestières.....	7
FIGURE 9.	Fluctuation du dollar canadien depuis 2000.....	8
FIGURE 10.	Fluctuation du marché de l'OSB	9
FIGURE 11.	Fluctuation du marché du bois de sciage	9
FIGURE 12.	Perte d'emplois totale prévue liée à la fermeture des usines de Louisiana-Pacific.....	13
FIGURE 13.	Proportion d'emplois perdus dans les municipalités de Saint-Michel-des-Saints et de Saint- Zénon	13
FIGURE 14.	Pertes directes, en volume, en emplois, en masse salariale et en chiffre d'affaires des bénéficiaires de CAAF des aires communes 062-01, 062-02 et 043-02 oeuvrant sur le territoire de la région de Lanaudière	14
FIGURE 15.	Pertes directes en emplois, en masse salariale et en chiffre d'affaires annuel des entreprises d'exploitation forestière et de sylviculture lanaudoises oeuvrant sur les aires communes 062-01, 062-02 et 043-02.....	15
FIGURE 16.	Pertes indirectes en emplois, en masse salariale et en chiffre d'affaires annuel des entreprises de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon.....	15
FIGURE 17.	Pertes induites en emplois, en masse salariale et en chiffre d'affaires annuel des secteurs économiques de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon.....	16
FIGURE 18.	Total des pertes minimales en emplois, en masse salariale et en chiffre d'affaires annuel	16
FIGURE 19.	Perte d'emplois envisagée dans le secteur forestier lanaudois suite à la loi 71 et la baisse de volume de 20% dans le groupe d'essences SEPM	17
FIGURE 20.	Estimation des volumes produits découlant de la mise en œuvre de la demande des bénéficiaires de CAAF de l'aire commune 062-02.....	21
FIGURE 21.	Estimation des emplois maintenus par la mise en œuvre de la demande des bénéficiaires de CAAF de l'aire commune 062-02.....	21

1. INTRODUCTION

La loi 71, adoptée en mars 2005 par l'Assemblée nationale, impose une réduction de 20 % à la possibilité forestière du groupe d'essences SEPM. Dès son adoption, les partenaires régionaux ont pressenti que cette modification aux volumes d'attribution des entreprises forestières aurait des impacts négatifs sur l'industrie forestière. Depuis, le marché des produits du bois d'œuvre et de construction a décliné et le contexte économique du secteur forestier s'est détérioré rendant l'atteinte de rentabilité difficile pour les entreprises. Combinés, les effets de la loi 71 et de l'état du marché ont fragilisé l'industrie forestière.

L'annonce de la fermeture indéterminée des usines de Louisiana-Pacific Canada inc. à Saint-Michel-des-Saints a secoué la région et l'ensemble des intervenants qui oeuvrent à son développement. Cette situation, prévisible, a rapidement mobilisé les partenaires de la région qui se sont empressés d'effectuer un survol complet de la situation afin de mettre à jour l'ampleur des difficultés vécues par l'industrie forestière lanaudoise et l'instabilité actuelle de ce secteur économique.

Le besoin d'organiser les actions régionales pour pallier à cette situation était immédiat. C'est pourquoi les différents intervenants liés au développement du secteur forestier ont été invités à se concerter (annexe 1). L'objectif premier de ces rencontres : faire le point sur l'état du secteur forestier et parfaire l'analyse de la situation. À la suite de la rencontre des leaders politiques des territoires concernés, la gravité de la situation a conduit les participants à proposer l'élaboration d'un plan d'action en concertation avec les intervenants et les entreprises forestières régionaux. Ce plan d'action a pour objet de :

- décrire avec précision l'état de situation ;
- identifier les outils disponibles ;
- énumérer les actions entreprises et à venir;
- déterminer les solutions nécessaires pour relancer l'industrie forestière.

2. PORTRAIT FORESTIER RÉGIONAL

2.1 La forêt lanaudois¹

La région de Lanaudière a une superficie totale de 13 500 km² dont 74 % est du territoire forestier productif. La partie nord du territoire lanaudois est composée majoritairement de terres publiques alors que la partie sud est essentiellement composée de propriétés privées. En plus de son différentiel nord-sud, la région se définit aussi par la présence de la communauté autochtone Atikamekw située au nord sur le territoire de la Manawan.

La forêt lanaudoise est variée : au sud, la forêt est dominée par l'érablière à bouleau jaune et l'érablière à tilleul alors qu'au nord, elle est plutôt dominée par la sapinière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau blanc. Les peuplements sous couvert feuillu et mélangé se partagent l'importance dans la forêt lanaudoise, représentant 41 % respectivement, expliquant la répartition de volume de bois où les feuillus durs mélangés sont les plus importants à 58 %. Parmi les particularités associées à la forêt lanaudoise, on peut noter :

- une forte proportion des peuplements forestiers âgés de 50 ans et plus (81 %);
- une augmentation continue de la proportion des peuplements mélangés composés de feuillus de lumière;
- des strates feuillues à qualité dégradée.

Sur le plan de la gestion forestière, la région de Lanaudière compte deux aires communes entièrement sur son territoire (062-01 et 062-02) qui sont liées à l'unité de gestion l'Assomption-Matawinie (située à Sainte-Émélie-de-l'Énergie) et quatre aires communes partiellement sur son territoire mais sous gestion mauricienne (043-02, 043-20, 041-02) et laurentienne (061-02). En plus des 19 bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) qui œuvrent dans ces aires communes, dont 12 transforment en territoire lanaudois, la région compte aussi 2 bénéficiaires de convention d'aménagement forestier (CvAF) qui gèrent plus de 20 000 hectares de forêt dans une optique de forêt habitée (Foresterie St-Donat et Conseil Atikamekw de Manawan).

En matière de forêt privée, ce sont l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et le Syndicat des producteurs de bois qui sont responsables de son développement et de son aménagement. En date de 2005, on compte 824 producteurs forestiers enregistrés et près de 44 000 hectares de superficies forestières enregistrées, ce qui équivaut à 19 % de la superficie forestière productive privée de Lanaudière. Le volume produit par la forêt privée représente près de 25 % du volume de bois utilisé par les usines.

Étant à proximité de Montréal, le territoire forestier lanaudois est fortement utilisé pour la pratique d'une multitude d'activités récréotouristiques. La beauté des paysages de la région jumelée à une faune abondante font en sorte que la région est de plus en plus prisée par les amateurs de chasse, de pêche, de véhicule motorisé et de plein air. La villégiature est tout aussi importante avec près de 18 000 chalets dont 70 % sont sur le territoire de la MRC de Matawinie.

2.2 Les municipalités monoindustrielles forestières²

L'industrie forestière joue un rôle économique important pour plusieurs municipalités du nord de Lanaudière. En effet, actuellement, cinq municipalités de la MRC de Matawinie, soit près de 40 %, sont dépendantes de l'industrie forestière : les municipalités de Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha et Sainte-Émélie-de-l'Énergie (figure 1).

¹ CRÉ Lanaudière. 2005. Plan d'action de diversification économique et de développement forestier de Lanaudière.

² CRÉ Lanaudière. 2005. Plan d'action de diversification économique et de développement forestier de Lanaudière.

FIGURE 1. Dépendance des municipalités de la MRC de Matawinie envers l'industrie forestière³

Municipalité	Taux de dépendance (%)	Rang	Dépendance (+50%)	Population
Saint-Michel-des-Saints	100	1	oui	2 456
Saint-Zénon	100	2	oui	1 242
Saint-Alphonse-Rodriguez	70*	3	oui	2 929
Saint-Côme	57	4	Oui	1 989
Saint-Jean-de-Matha	54	5	Oui	3 755
Sainte-Émérie-de-l'Énergie	53	6	Oui	1 557
Chertsey	41*	7	Non	4 404
Saint-Damien	28	8	Non	2 036
Rawdon	20	9	Non	9 301
Saint-Donat	5	10	Non	3 622
Saint-Félix-de-Valois	4	11	Non	5 662
Entrelac	n/d	n/d	Non	829
Notre-Dame-de-la-Merci	n/d	n/d	Non	805
Sainte-Béatrix	n/d	n/d	Non	1 665
Sainte-Marcelline-de-Kildare	n/d	n/d	Non	1 370
Manawan	n/d	n/d	Non	n/d

* À noter : certains changements sont survenus dans le portrait des industries forestières des municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez et de Chertsey depuis 2000. Actuellement, Saint-Alphonse-Rodriguez aurait un taux de dépendance de 0 % suite à la fermeture d'usine et Chertsey verrait son pourcentage baisser quelque peu suite aux changements vécus dans cette municipalité.

De par cette dépendance, il est donc évident que toutes modifications qui seront en lien avec l'industrie forestière, le régime forestier ou le volume de bois alloué auront un impact important sur l'ensemble des municipalités dépendantes de l'industrie forestière. De plus, par le lien étroit qui existe entre l'industrie forestière et plusieurs autres secteurs de l'économie locale, les impacts pourraient aussi se voir dans les autres entreprises liées de manière indirecte ou induite au secteur forestier.

2.3 Problématiques de l'industrie forestière québécoise

L'industrie forestière vit présentement une crise structurelle qui imposera, et ce rapidement, une restructuration et une consolidation du milieu. En plus de cette conjoncture économique nord-américaine, plusieurs problématiques viennent amplifier les difficultés de l'industrie forestière québécoise. Parmi les plus importantes :

- coûts de la matière ligneuse
- contributions financières à la gestion des forêts
- coûts du transport
- valeur du dollar canadien
- marché des produits forestiers
- applicabilité des normes sylvicoles en région

Ensemble, ces facteurs ont transformé l'industrie forestière en un secteur instable et ont fait en sorte que son avenir dans la région lanauchoise est maintenant inquiétant.

2.3.1 Coûts de la matière ligneuse

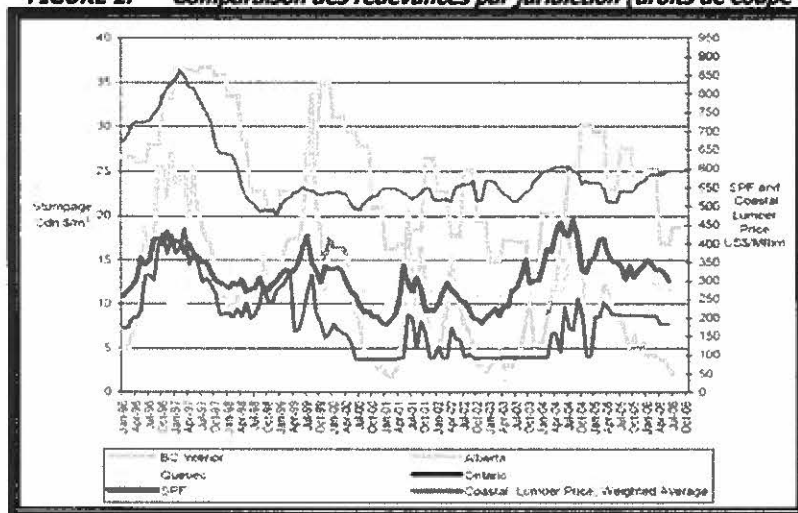
C'est une multitude de facteurs qui font en sorte que le coût du bois au Québec est plus élevé. Les éléments qui influencent prioritairement ce taux sont : les droits de coupe, les contributions financières par m³ payées au MRNF pour la gestion des forêts ainsi que les coûts additionnels liés aux nouvelles méthodes d'aménagement forestier.

³ Adapté de : Ministère des Ressources naturelles. 2000. L'industrie de la transformation du bois, une présence vitale dans plusieurs municipalités québécoises.

Droits de coupe

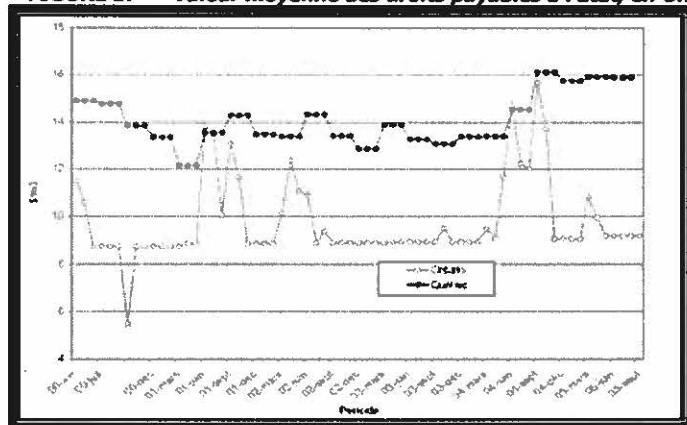
Les droits de coupe établis pour le Québec sont les plus élevés en Amérique du Nord. Selon les derniers chiffres du *Council of Forest Industries* (figure 2), le taux des redevances forestières du Québec est plus élevé que celui des autres provinces. En date de juillet 2006, seules les redevances pour l'intérieur de la Colombie-Britannique étaient plus élevées que celles du Québec, ce qui n'est plus le cas depuis que leurs redevances ont chuté drastiquement en réaction au dendrochtone.

FIGURE 2. Comparaison des redevances par juridiction (droits de coupe et prix du bois moyen)⁴



Le Québec est maintenant la province avec les taux de redevances les plus élevés. En comparant avec l'Ontario, il est possible de constater que cette tendance existe depuis plusieurs années (figure 3). La valeur moyenne des droits payables à l'état, en date de septembre 2005, est d'environ 8 \$/m³ alors que celle pour le Québec est près de 16 \$/m³, soit presque le double. Cette réalité rend difficile pour les entreprises forestières québécoises d'être compétitives sur les marchés nord-américains et canadiens.

FIGURE 3. Valeur moyenne des droits payables à l'État, en Ontario et au Québec, pour les SEPM sciage⁵



⁴ Council of Forest Industries. 2006

⁵ Conseil de l'industrie forestière. 2005.

En effet, en considérant un écart moyen qui varie de 3,19 \$/m³ pour la pâte jusqu'à 11,10 \$/m³ pour le résineux, les bénéficiaires de CAAF des aires communes 062-01 et 062-02 du Québec payent en moyenne 5,3 millions de dollars de plus annuellement que leurs homologues ontariens, soit un montant additionnel d'environ 5 \$/m³ (figure 4).

FIGURE 4. Différence des droits de coupe (comparaison entre le Québec et l'Ontario)

	Droits de coupe Ontario ^a (\$/m ³)	Droits de coupe Québec ^b (\$/m ³)	Différence (\$/m ³)	Volume transformé Lanaudière ^c (m ³)	Différence des droits de coupe (\$)
Peuplier et bouleau^d	4,06	7,25	3,19	616 785	1 967 544,15
Pins^e	8,71	16,27	7,56	900	6 804,00
Résineux^f	8,90	20,00	11,10	297 368	3 300 784,80
Feuillus^g	20,80	21,63	0,83	122 471	101 650,93
TOTAL				1 037 524	5 376 783,88

^a Selon tarification pour l'unité de gestion 451 (Parc Algonquin) de l'Ontario.

^b Selon tarification pour la zone 603 (Saint-Michel-des-Saints) du Québec.

^c Les volumes sont ceux des bénéficiaires de CAAF localisés en territoire lanaudois.

^d Les qualités retenues sont de peuplier pâte pour l'Ontario et de peuplier B et bouleau blanc C pour le Québec.

^e Les qualités retenues sont de pins C1 pour l'Ontario et de pin blanc G et pin rouge G pour le Québec.

^f Les qualités retenues sont de SEPM placage pour l'Ontario et de SEPM pour le Québec.

^g Les qualités retenues sont de feuillu Q1 sciage pour l'Ontario et de bouleau jaune B et érable à sucre B pour le Québec.

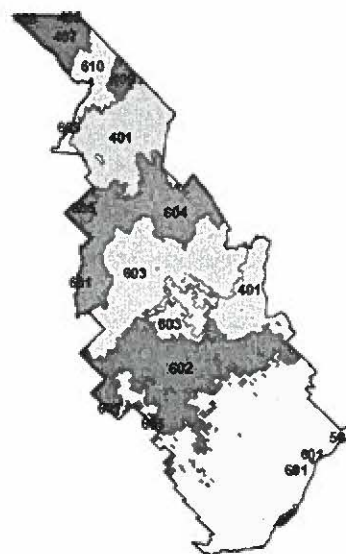
En principe, le calcul des droits de coupe au Québec prévoit un ajustement lié à la fluctuation des marchés. Par contre, l'ajout de facteurs additionnels à l'intérieur du calcul des droits de coupe a réduit l'importance et le poids qui était associé au facteur « marché ». Ceci fait en sorte qu'aucune réduction considérable n'a été apportée à cette tarification, que ce soit pour la pâte ou le sciage, malgré la baisse importante des prix du marché. Comme on peut le constater à la figure 3, il semble que l'Ontario a réussi à mieux intégrer ce facteur dans son calcul. De plus, il semble que l'ajustement des taux s'effectue dans un délai plus court.

FIGURE 5. Taux moyens des redevances forestières pour les zones de tarification de la région de Lanaudière^a

Zones de tarification	Taux de la moyenne pondérée (\$/m ³) ^a
401	13,71
406	9,90
407	11,06
602	13,94
603	13,18
604	10,99
605	10,93
610	6,87
Moyenne lanaudoise^b	12,24
Moyenne québécoise	11,11
826 Nord-du-Québec	20,71
712 Abitibi-Mauricie	2,79

^a Moyenne pondérée toutes essences et qualités confondues basée sur une analyse du prix du marché pour les bois récoltés sur terres privées

^b Établie en excluant les zones de tarification représentant une superficie très petite pour la région



^a Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – secteur Forêt. 2005.

Pour la région de Lanaudière, le taux moyen des redevances forestières pour l'ensemble des zones de tarification est de 12,24 \$/m³, soit plus élevé que la moyenne québécoise (figure 5). La tarification forestière varie en fonction des essences récoltées, de la qualité des tiges et de la distance de la zone de tarification aux usines de transformation. C'est pourquoi, dans la région de Lanaudière, les redevances pour la récolte de bouleau blanc de qualité déroulage seront de 61,55 \$/m³ (zone 603) alors qu'il sera de 21,20 \$/m³ (zone 712) pour la zone Abitibi-Mauricie. Il est intéressant de noter, par contre, qu'il ne semble pas y avoir de corrélation entre la tarification et le gradient géographique nord-sud, bien que le facteur distance du marché soit aussi un facteur reconnu par le gouvernement dans l'équation des droits de coupe.

Spatialité et temporalité

Les nouvelles modalités du régime forestier font en sorte que les coupes sont maintenant de plus petites dimensions et sont réparties sur le territoire et dans le temps. Parmi les impacts de ces nouvelles méthodes est la plus grande difficulté à atteindre une rentabilité lors de la construction des chemins.

En effet, auparavant, les chemins forestiers étaient construits pour une seule opération (les machines entrant une seule fois sur le terrain), le retour n'étant prévu que dans 25-30 ans, ce qui implique que plusieurs des chemins étaient construits pour une utilisation temporaire. Aujourd'hui, par ces nouvelles modalités spatiales et temporelles, les chemins doivent maintenant être construits pour un retour régulier de la machinerie. De plus, l'utilisation accrue du réseau routier par les autres utilisateurs de la forêt (*i.e.* chasseur, randonneur) demande une construction plus développée et durable. Cette transformation dans l'utilisation du réseau routier impose des coûts supplémentaires de construction et d'entretien afin d'assurer sa longévité. Antérieurement, la valeur du bois récolté lors de la construction de chemin permettait de rentabiliser l'activité. Une utilisation à long terme, telle que maintenant, ne permet plus ce type de rentabilisation ce qui impose aux industriels forestiers de trouver d'autres sources de revenus pour « payer » les chemins.

Harmonisation des coupes

En plus des nouvelles modalités spatiales et temporelles s'ajoutent les mesures d'harmonisation. Dans la région de Lanaudière, les forêts sont fortement utilisées par les villégiateurs et les randonneurs et l'importance qu'ils accordent au paysage impose des contraintes additionnelles aux bénéficiaires lors d'interventions en forêt. En effet, les opérations forestières doivent maintenant s'adapter aux multiples utilisations et usagers de la forêt. Souhaitant une cohabitation paisible avec les autres utilisateurs, les industries forestières ont répondu favorablement à la majorité des requêtes d'harmonisation. Il est à noter que ces modifications apportées aux opérations pour cette harmonisation impliquent généralement des coûts supplémentaires ou des pertes en volume. Par contre, aucune aide ou compensation financière n'est offerte aux entreprises forestières par le gouvernement pour ces modalités. Dans un milieu où le récréotourisme et la villégiature augmentent en importance, il est évident que les mesures d'harmonisation ne feront que continuer à se multiplier.

2.3.2 Contributions financières à la gestion des forêts

Tous les bénéficiaires de volumes de bois (CAAF, CvAF, CtAF) doivent contribuer à la gestion des forêts (figure 6). Parmi les programmes auxquels les bénéficiaires doivent investir se trouvent : le fonds forestiers, la Société de protection contre les feux (SOPFEU), la Société de protection contre les insectes et les maladies (SOPFIM) et les Agences de mise en valeur de la forêt privée. Il est à noter que, à l'exception de la forêt privée, toutes les contributions sont calculées à partir du volume attribué et non du volume récolté. Ainsi, même lorsque les usines sont fermées, les bénéficiaires doivent payer ces contributions au gouvernement.

Fonds forestiers

Le fonds forestier, créé par la Loi sur les forêts⁷, sert à financer « les activités liées à la production de plants, aux données d'inventaire et à la recherche forestière et au financement d'autres activités visant à maintenir ou améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier ». Le tarif à déboursier par les bénéficiaires, environ 0,71 \$/m³ attribué (figure 6), sert uniquement au financement des activités liées à l'aménagement ou la gestion des forêts.

FIGURE 6. Calcul des contributions et des redevances des bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF)

Contributions	Bénéficiaires de CVAF Toutes essences Taux au volume (\$/m ³)	Bénéficiaires de CAAF RÉSINEUX Taux au volume (\$/m ³)	Bénéficiaires de CAAF FEUILLUS Taux au volume (\$/m ³)
Fonds forestier	-	0,7100	0,7100
SOPFEU	0,5817	0,7260	0,5923
SOPFIM	0,0164	0,0210	0,0177
Total contributions autres	0,5981	1,4570	1,3200
Redevances forestières (taux moyen québécois)	n/a	11,11	11,11
TOTAL des redevances (incluant contributions)	n/a	12,57	12,43

Société de protection contre le feu

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) est chargée de la prévention, de la détection et de l'extinction des incendies de forêt au Québec. Le tarif de base qui doit être payé par les bénéficiaires se situe entre 0,58 \$/m³ attribué et 0,73 \$/m³ attribué (figure 6). Si les feux d'une année sont plus importants que prévu dans le calcul du montant de base, un ajustement est apporté aux contributions et un montant additionnel par m³ attribué doit être versé par les bénéficiaires.

Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) est l'unique intervenante en matière de lutte contre les insectes ravageurs forestiers et les maladies cryptogamiques. Le tarif que doivent payer les bénéficiaires est beaucoup moindre et environ 0,02 \$/m³ attribué (figure 6).

Contributions à la forêt privée

En plus de ces montants, les bénéficiaires qui achètent du bois en forêt privée doivent contribuer à l'Agence de mise en valeur de la forêt privée. Le taux est actuellement à 1,20\$/m³ mais on prévoit déjà une augmentation considérable pour les années à venir. En 2005, l'Agence bénéficiait de 152 000 \$ en contribution des entreprises forestières.

2.3.3 Coûts du transport

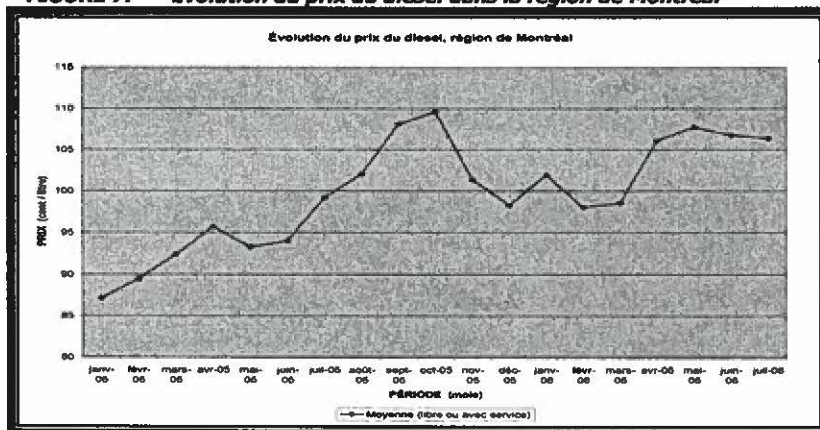
Les bénéficiaires utilisent des chemins forestiers qui sont souvent de gravier. Ce type de chemin oblige un entretien particulier (ajout de concassé sur une base régulière) ce qui a un impact direct à la hausse sur les coûts de transport. De plus, les chemins de gravier augmentent le temps nécessaire pour effectuer le transport et augmentent les coûts d'entretien des camions-transporteurs. Il est à noter qu'auparavant le gouvernement fournissait une aide financière pour la construction de chemins, ce qui n'est plus le cas.

Un autre élément majeur influant sur le coût de transport est le prix de l'essence. L'industrie forestière effectue beaucoup de kilométrages de camionnage et le coût de l'essence occupe une place importante dans l'analyse de rentabilité. Le coût du diesel étant en hausse considérable depuis les dernières années (figure

⁷ Le Fonds forestier est institué par l'article 170.2 de la Loi sur les forêts (F-4.1)

7), le coût de transport a subi par ricochet une augmentation importante. À elle seule, la hausse du coût de l'essence représente une augmentation d'environ 12 % des coûts de transport.

FIGURE 7. Évolution du prix du diesel dans la région de Montréal



À cet effet, l'Ontario permet l'utilisation diesel coloré plutôt que du diesel blanc pour la machinerie forestière effectuant les opérations forestières ou les activités liées au chargement en bord de route. Avec cette mesure, les bénéficiaires de l'Ontario ont accès à une réduction intéressante. En effet, l'écart entre le prix du diesel blanc et diesel coloré était de 29 cents le litre en date du 9 septembre 2006 (figure 8).

FIGURE 8. Différence du coût de l'essence pour les activités de chargement en bord de route (transport) ou d'opérations forestières

	Diesel blanc (Québec)		Diesel coloré (Ontario)	
COÛT DU CARBURANT				
a Prix du carburant ⁱ	0,8910	\$/L	0,6000	\$/L
b Montant de base à l'entente ⁱⁱ	0,4200	\$/L	0,4200	\$/L
c Montant excédant à l'entente (a - b)	0,4710	\$/L	0,1800	\$/L
COÛT DU CARBURANT POUR LE TRANSPORT				
d Ajustement pour le transport	30,0	%	30,0	%
e Taux excédant pour transport (c x d)	0,1413	\$/L	0,0540	\$/L
f Taux moyen de transport ⁱⁱⁱ	10,27	\$/TM	10,27	\$/TM
g Paiement excédant pour transport (e x f)	1,4511	\$/TM	0,5546	\$/TM
h Différence pour transport (diesel - huile)	0,7071 \$/tonne métrique			
i Volume transformé dans Lanaudière ^v	1 141 276,40 tonnes métriques			
j Différence du coût du carburant du transport (h x i)	806 996,54\$			
COÛT DU CARBURANT POUR LES OPÉRATIONS				
k Ajustement pour les opérations	61,1	%	61,1	%
l Taux excédant pour opérations (e x k)	0,0863	\$/L	0,0330	\$/L
m Taux moyen des opérations ^{iv}	22,66	\$/m ³	22,66	\$/m ³
n Paiement excédant pour opérations (l x m)	1,9556	\$/m ³	0,7478	\$/m ³
o Différence pour opérations (diesel - huile)	1,2078 \$/m ³			
p Volume transformé dans Lanaudière	1 037 524 m ³			
q Différence du coût de carburant des opérations (o x p)	1 253 121,49 \$			

¹ Le prix moyen du litre pour la semaine 9 septembre 2006.

² L'entente entre les bénéficiaires de CAAF et les entrepreneurs forestiers indique un tarif de paiement établi pour prix de base du carburant ainsi qu'une bonification de ce tarif selon l'augmentation du prix du carburant. Le calcul est celui présenté dans cette figure.

³ Les taux moyens sont établis à partir de trois usines lanaudoises et de toutes essences confondues

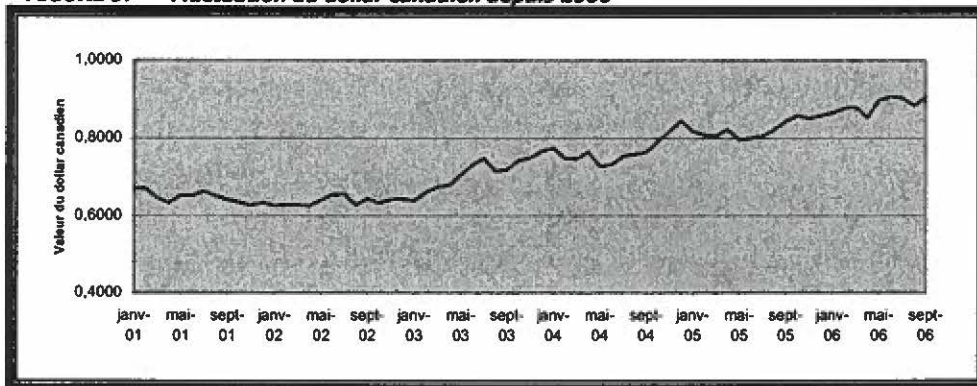
⁴ Le volume transformé est calculé selon le ratio suivant : 1 tonne métrique = 1,1 mètre cube (toute essence et territoire confondu)

Au Québec, les bénéficiaires établissent, dans les ententes avec les entrepreneurs forestiers et sylvicoles, un taux de paiement qui est associé à un prix d'essence de base (0,42\$). Lorsque le taux du carburant est plus élevé, les bénéficiaires procèdent au calcul suivant afin d'évaluer l'augmentation dans le paiement des travaux (figure 8). En effectuant ce calcul pour une utilisation du diesel blanc et pour une utilisation du diesel coloré, pour la semaine du 9 septembre 2006, il est alors possible d'évaluer l'écart entre ces deux utilisations. Les résultats : en ce qui concerne le transport, soit les activités de chargement en bord de route, l'écart est de 0,71 \$/tonne métrique alors que pour les opérations il est de 1,21 \$/m³ (figure 8). Sachant que les bénéficiaires transforment 1 037 524m³ annuellement en territoire lanaudois, cet écart représente pour le transport et pour les opérations un montant total de 2 060 118,03 \$.

2.3.4 Valeur du dollar canadien

La valeur du dollar canadien étant si élevée, le taux de change n'est pas favorable présentement. Nous sommes passés d'un extrême à un autre dans un court laps de temps. Cette fluctuation rapide rend difficile l'adaptation du marché et l'atteinte d'un nouvel équilibre (figure 9).

FIGURE 9. Fluctuation du dollar canadien depuis 2000*



2.3.5 Marché des produits forestiers

Le marché des produits forestiers (panneau OSB et bois de sciage) est à la baisse actuellement et rien ne prévoit son rétablissement positif dans les prochains mois (figure 10 et 11). En effet, plusieurs éléments expliquent l'état sombre du marché :

- le ralentissement de la construction aux États-Unis (baisse de la demande);
- l'ouverture de nouvelles usines plus compétitives (augmentation de l'offre);
- la crise du bois d'œuvre;
- l'inondation massive du marché par le bois de la Colombie-Britannique (suite à une infestation d'insectes) à des prix relativement bas (suite à une subvention importante de l'état).

* Source : Banque du Canada

Il est à noter que les experts reconnaissent le cycle des produits du bois qui est d'environ 5 ans. Ainsi, comme le démontre la figure 10, ces produits ont environ 3 bonne années suivi de 2 années difficiles. Actuellement, les produits sont dans leur période creuse et les experts prévoient que cette baisse perdurera pour une durée d'environ deux ans.

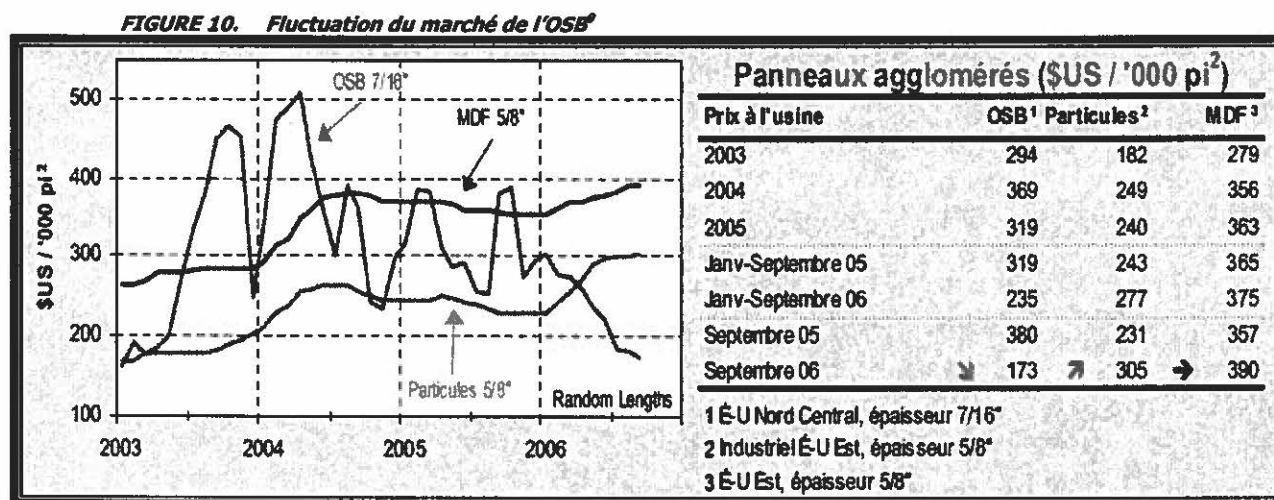
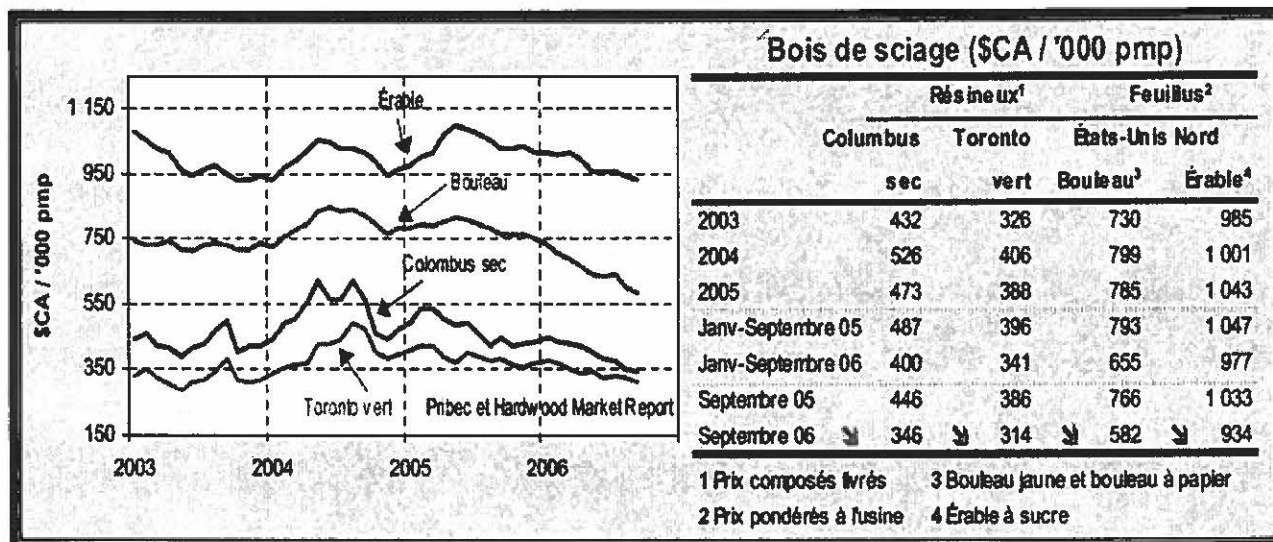


FIGURE 11. Fluctuation du marché du bois de sciage¹⁰

⁹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction du développement de l'industrie des produits forestiers. 2 octobre 2006.

¹⁰ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction du développement de l'industrie des produits forestiers. 2 octobre 2006.



3. FERMETURE D'USINES

3.1 Situation des usines de première transformation

La situation actuelle dans le milieu de l'industrie forestière fait en sorte que plusieurs usines de première transformation sont en situation financière difficile. Ensemble, les fermetures d'usines dans la région de Lanaudière causeront des impacts économiques importants. Il est important de connaître l'ampleur de ces effets négatifs afin de pouvoir identifier les pistes de solution.

3.1.1 Fermeture de Louisiana-Pacific

Louisiana-Pacific a annoncé, le 8 août 2006, la fermeture indéterminée de leurs usines de sciage et de panneaux OSB localisées à Saint-Michel-des-Saints. Les raisons citées dans le communiqué de presse¹¹ sont :

- le coût de la matière première;
- l'augmentation du coût de transport;
- la valeur du dollar canadien;
- la baisse du marché de panneaux OSB (oriented strand board).

Tout comme plusieurs facteurs se sont combinés pour créer les conditions de fermeture des usines, plusieurs éléments devront être réunis pour créer les conditions de rentabilité et donc de réouverture. Actuellement, les dirigeants de Louisiana-Pacific cherchent des solutions à long terme qui permettraient de rouvrir les usines à Saint-Michel-des-Saints. Une condition demeure essentielle : atteindre, au minimum, le seuil de rentabilité.

3.1.2 Autres fermetures d'usines

À la suite de l'annonce de la fermeture de Louisiana-Pacific, la région a voulu connaître l'impact qui pourrait être vécu sur l'ensemble du secteur. Au cours des multiples échanges téléphoniques, certains constats sont apparus :

- une usine est déjà fermée définitivement (Simon Lussier à Saint-Côme);
- certaines usines sont fermées temporairement (Simon Lussier à Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Bois Franc Benoit à Saint-Gabriel-de-Brandon) et leur réouverture pourrait être mise en péril à la suite de la fermeture de Louisiana-Pacific ;
- les causes des fermetures vécues dans les autres usines sont généralement les mêmes que celles citées par Louisiana-Pacific.

Ce qui apparaît évident est le lien direct important existant entre l'ensemble des bénéficiaires d'une aire commune par le biais de la planification et des opérations forestières. En effet, afin de faciliter la gestion, la planification forestière et la récolte sont réalisées de manière intégrée. Cette intégration permet une gestion des volumes et des coûts d'opération. Le retrait de Louisiana-Pacific cause deux problématiques majeures : une problématique de répartition des coûts d'opération et d'intervention liée aux volumes attribués à Louisiana-Pacific (le bois ne pouvant être récolté pour être dirigé vers une autre usine malgré que le type d'intervention en forêt mélangé crée du volume dans ces essences). Ainsi, la majorité des bénéficiaires prévoit une augmentation des coûts d'opération et une baisse de volume. Il a été remarqué¹² que plus le volume attribué d'une usine est élevé, plus l'impact prévu est important.

¹¹ Louisiana-Pacific Canada inc. 2006. Communiqué de presse : « *LP Announces Indefinite Shutdown at St-Michel-des-Saints, Quebec OSB and Sawmill Facilities* »

¹² Constat réalisé suite aux appels téléphoniques effectués à la fin août 2006.

3.2 Impacts économiques

Les impacts économiques des fermetures d'usines actuelles sont importants dans la région. Ces impacts seront divisés en pertes directes, indirectes et induites afin de mieux comprendre les problématiques découlant de chacun.

3.2.1 Louisiana-Pacific

Les employés de Louisiana-Pacific habitent principalement les municipalités de Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon et, dans une moindre mesure, les municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Gabriel-de-Brandon. Une évaluation préliminaire des pertes d'emplois prévues, complétée à l'aide des ratios établis par le gouvernement du Québec pour ce secteur, établit à 638 le nombre d'emplois directs indirects et induits qui seront éliminés à la suite de la fermeture des usines de Louisiana-Pacific à Saint-Michel-des-Saints (figure 12). Selon les ratios appliqués, les pertes indirectes et induites seraient toutes aussi importantes que les pertes d'emplois des deux usines de Louisiana-Pacific

FIGURE 12. Perte d'emplois totale prévue liée à la fermeture des usines de Louisiana-Pacific

Perte d'emplois à l'usine OSB de Louisiana-Pacific à Saint-Michel	218
Perte d'emplois à l'usine de sciage de Louisiana-Pacific à Saint-Michel	104
Perte d'emplois directs :	322
Perte d'emplois indirects (71%) ^a	229
Perte d'emplois induits (27%) ^b	87
Perte d'emplois indirects et induits :	316
Perte d'emplois totale prévue :	638

^a Le ratio utilisé est celui du ministère des Ressources naturelles selon lequel chaque 1000 m³ de volume de bois crée 1,27 emploi direct et 0,91 emploi indirect.

^b Le ratio est établi par le ministère des Ressources naturelles

Les municipalités de Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon étant les principales affectées par la fermeture d'usines, avec 80 % des employés de Louisiana-Pacific habitant ces municipalités, une évaluation a été faite de la proportion de la population travaillante qui subira une perte d'emplois (figure 13). En considérant que 80 % des pertes d'emplois sont liées à des habitants de ces deux municipalités, la proportion d'emplois perdus est estimée à 29 % pour ces deux municipalités. Ainsi, c'est donc près du tiers de la population travaillante de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon qui sera touché par la fermeture des usines de Louisiana-Pacific.

FIGURE 13. Proportion d'emplois perdus dans les municipalités de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon

Population travaillante Saint-Michel-des-Saints	1275
Population travaillante Saint-Zénon	482
Population travaillante totale :	1757
Perte d'emplois prévue pour ces municipalités (80 %)	510
Population travaillante totale	1757
Proportion d'emplois perdus :	29%

3.2.2 Autres entreprises forestières

Reconnaissant le lien important existant entre l'ensemble des bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sur une aire commune et que Louisiana-Pacific est un bénéficiaire important sur trois aires communes de la région (062-01, 062-02 et 43-02), une enquête a été complétée auprès des bénéficiaires pour connaître leurs pertes en volume, en emplois, en masse salariale et en chiffre d'affaires (figure 14). Au total, les bénéficiaires oeuvrant sur le territoire lanaudois calculent 519 pertes d'emplois directement dans leurs usines. Plusieurs des répondants n'étaient pas en mesure d'offrir des chiffres en

termes de masse salariale et de chiffre d'affaires. Par contre, ceux obtenus permettent d'estimer la perte régionale à un minimum de 21 millions en masse salariale et 136 millions en chiffre d'affaires annuel.

FIGURE 14. Pertes réelles directes, en volume, en emplois, en masse salariale et en chiffre d'affaires des bénéficiaires de CAAF des aires communes 062-01, 062-02 et 043-02 oeuvrant sur le territoire de la région de Lanaudière¹³

Bénéficiaire de CAAF	Pertes en volume (m ³)	Pertes en emplois			Pertes en masse salariale	Pertes en chiffre d'affaires annuel
		Avant fermeture LP	Suite à fermeture LP	Total		
Claude Forget inc. (Saint-Faustin-Lac-Carré)	10000	0	0	0	Non disponible	Non disponible
Éco-Cèdre inc. (Saint-Donat)	0	0	0	0	0 \$	0 \$
Guy Baril & Fils inc. (Saint-Gabriel-de-Brandon)	5000	0	20	20	5 000 \$	Non disponible
Jean Riopel inc.	0	0	0	0	Non disponible	Non disponible
Les Bois Dumais inc.	0	17	0	17	Non disponible	Non disponible
Les Bois francs Benoit inc.	0	45	0	45	1 200 000 \$	Non disponible
Louisiana-Pacific Canada Ltd. (Saint-Michel - Panneaux)	157757	0	218	218	12 416 000 \$	118 033 000 \$
Louisiana-Pacific Canada Ltd. (Saint-Michel - Sciage)	186640	0	104	104	6 246 000 \$	18 655 000 \$
Scierie Benoît Mailloux inc.	0	0	0	0	0 \$	0 \$
Scierie Bondu inc.	n / d	50	0	50	Non disponible	Non disponible
Scierie Rivest inc.	0	0	0	0	0 \$	0 \$
Simon Lussier Itée (Saint-Côme)	58320	0	65	65	1 264 000 \$	Non disponible
Simon Lussier Itée (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)						
Portes & Fenêtres Yvon Bordeleau & Fils inc.	0	0	0	0	0 \$	0 \$
TOTAL	415 717	112	407	519	21 131 000 \$	136 688 000 \$

Parmi les constats, on réalise que les entreprises plus importantes en termes de volume sont fortement affectées par la fermeture de Louisiana-Pacific. Contrairement, les petites et moyennes entreprises, ayant un volume attribué relativement faible ou encore provenant majoritairement de la forêt privée, sont peu ou pas affectées. De plus, les entreprises à essences spécifiques (*i.e.* thuya) qui récoltent de faibles volumes sur plusieurs aires communes sont aussi peu ou pas affectées.

3.2.3 Entreprises d'exploitation forestière et de sylviculture

Il est aussi important de considérer les pertes d'emplois saisonniers et les pertes de contrats pour les travailleurs autonomes généralement liées aux entreprises de sylviculture et d'opération. En ce qui concerne les travailleurs saisonniers, le problème actuel est qu'ils n'ont pas encore accumulé le nombre d'heures nécessaires pour être admissible à l'assurance-chômage. Plusieurs n'auront aucun soutien financier.

Du côté des travailleurs autonomes, la problématique est double. Dans un premier temps, ces derniers ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage ce qui implique qu'eux aussi n'auront accès à aucun soutien financier. De plus, la plupart des travailleurs autonomes du secteur forestier doit acquérir de l'équipement pour les travaux sylvicoles qui demande des paiements mensuels importants. Sans emploi, ces travailleurs se verront dans l'impossibilité de payer leur machinerie, situation qui pourrait causer plusieurs faillites.

Les pertes d'emplois liées aux entreprises d'exploitation forestière et de sylviculture sont généralement plus difficiles et auront des impacts sur des familles entières. Actuellement, 175 emplois ont été perdus dans ce secteur, perte salariale de plus de 6 millions de dollars (figure 15). Au minimum, ce sera 20 millions de dollars en chiffre d'affaires qui n'existent plus.

¹³ Les informations contenues dans ce tableau sont celles obtenues par les représentants des entreprises en date du 29 août 2006.

FIGURE 15. Pertes réelles directes en emplois, en masse salariale et en chiffre d'affaires annuel des entreprises d'exploitation forestière et de sylviculture lanaudoises oeuvrant sur les aires communes 062-01, 062-02 et 043-02¹⁴

Entreprises d'exploitation forestière et de sylviculture	Pertes d'emplois			Pertes de masse salariale	Pertes de chiffre d'affaires annuel
	Avant fermeture LP	Suite à fermeture LP	Total		
Les Forestiers Saint-Michel	3	125	128	5 120 000 \$	17 000 000 \$
Paul-André Morin	0	1	1	Travailleur autonome	700 000 \$
MCMV (Patrice McMurrey)	0	0	0	Travailleur autonome	800 000 \$
Services Forestiers de Manawan (Jean-Roch Ottawa)	0	13	13	300 000 \$	Non disponible
SEBM (Sébastien Émond)		6	6	150 000 \$	175 000 \$
Bernard De Valicourt (Laurence Narinx)	0	6	6	200 000 \$	2 000 000 \$
André Demers (cie à numéro)	0	20	20	600 000 \$	Non disponible
Stéphane Roy (cie à numéro)	0	1	1	Travailleur autonome	75 500 \$
TOTAL	3	172	175	6 370 000 \$	20 750 500 \$

3.2.4 Impacts indirects sur les autres secteurs

Plusieurs autres secteurs sont touchés par les fermetures d'usines : camionnage, mécanique, électricité. Évaluer les impacts économiques des fermetures d'usines sur ces entreprises pour toute la région de Lanaudière est une tâche difficile. Afin d'avoir une idée de l'impact sur ces secteurs, et reconnaissant que les municipalités de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon sont les plus affectées, un sondage a été complété auprès des entreprises dans ces municipalités. Au total, 65 emplois ont été perdus dans les entreprises indirectes des deux municipalités (figure 16). L'ampleur des pertes financières est difficile à estimer mais les entreprises qui ont pu évaluer ces chiffres indiquent qu'elles ont subi des pertes de masse salariale et de chiffre d'affaires annuel d'un minimum de 1 130 000 \$ et de 4 560 000 \$ respectivement.

FIGURE 16. Pertes réelles indirectes en emplois, en masse salariale et en chiffre d'affaires annuel des entreprises de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon¹⁵

Entreprises liées indirectement aux bénéficiaires de CAAF ou entreprises d'exploitation et sylvicoles	Pertes d'emplois			Pertes de masse salariale	Pertes de chiffre d'affaires annuel
	Autres	Dues à LP	Total		
Transport Charrette	0	10	10	Non disponible	Non disponible
DECC Mécanique	0	2	2	100 000 \$	Non disponible
Atelier Ste-Émélie	0	0	0	0 \$	0 \$
Champoux et Fils	0	50	50	1 000 000 \$	4 500 000 \$
Optivert	0	3	3	30 000 \$	60 000 \$
TOTAL	0	65	65	1 130 000 \$	4 560 000 \$

3.2.5 Impacts induits sur les autres secteurs

Les impacts induits sont toujours les plus difficiles à calculer puisque ces entreprises n'ont aucun lien direct ou indirect avec le secteur forestier. En effet, les entreprises qui vivront les impacts induits des fermetures d'usines et de l'instabilité du secteur forestier sont celles de services, soit les entreprises de restauration, de distribution d'essence, d'éducation et de garderie, d'épicerie, etc. Retracer toutes les entreprises de la région vivant des impacts induits est impossible. Par contre, sachant que Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon seront les plus touchées, un appel systématique de toutes les entreprises de ces deux municipalités a été complété. Au total, les entreprises comptent 111 pertes d'emplois dues à la présente situation difficile du

¹⁴ Les informations contenues dans ce tableau sont celles obtenues par les représentants des entreprises en date du 29 août 2006.

¹⁵ Les informations contenues dans ce tableau sont celles obtenues par les représentants des entreprises en date du 29 août 2006.

milieu forestier, soit près de 13 % des pertes d'emplois actuelles (figure 17). Au minimum, les pertes en masse salariale sont de 1 475 000 \$ et les pertes en chiffre d'affaires annuel de 5 277 000 \$.

FIGURE 17. Pertes réelles induites en emplois, en masse salariale et en chiffre d'affaires annuel des secteurs économiques de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon¹⁶

Secteurs économiques	Pertes d'emplois dues à LP	Pertes de masse salariale*	Pertes de chiffre d'affaires annuel*
Alimentation	17	non disponible	non disponible
Club vidéo	2	40 000 \$	60 000 \$
Dépanneur	1	10 000 \$	non disponible
Électricien	2	100 000 \$	150 000 \$
Excavation	8	320 000 \$	425 000 \$
Garage	7	160 000 \$	100 000 \$
Garderie	12	250 000 \$	non disponible
Marina	6	50 000 \$	non disponible
Matériaux de construction	12	300 000 \$	non disponible
Restauration	13	167 000 \$	50 000 \$
Transport et camionnage	31	78 000 \$	4 492 500 \$
TOTAL	111	1 475 000 \$	5 277 500 \$

*À noter : Les pertes de masse salariale et de chiffre d'affaires annuel n'étaient pas disponibles dans la plupart des cas. Les données présentées dans ce tableau ne représentent pas l'ensemble des pertes réelles et servent uniquement à offrir une idée de l'ampleur de la situation.

3.2.6 Total des impacts économiques

L'analyse actuelle de la situation permet d'affirmer qu'au minimum 870 emplois seront perdus (figure 18) dans Lanaudière à la suite des fermetures d'usines et à la situation difficile de l'industrie forestière. Ces pertes d'emplois se traduisent en un minimum de 30 millions de dollars en pertes de masse salariale et 167 millions de dollars en pertes de chiffre d'affaires annuel. Les pertes sont donc considérables pour la région et démontrent clairement l'importance du secteur forestier de Lanaudière.

FIGURE 18. Total des pertes réelles minimales en emplois, en masse salariale et en chiffre d'affaires annuel

Secteurs économiques	Pertes d'emplois	Pertes de masse salariale ^a	Pertes de chiffre d'affaires annuel ^a
Bénéficiaires de CAAF	519 (60%)	21 131 000 \$	136 688 000 \$
Entreprises d'exploitation forestière et de sylviculture	175 (20%)	6 370 000 \$	20 750 500 \$
Entreprises indirectes ^b	65 (7%)	1 130 000 \$	4 560 000 \$
Entreprises induites ^b	111 (13%)	1 475 000 \$	5 277 000 \$
TOTAL	870	30 106 000 \$	167 275 500 \$

^a À noter : Les pertes de masse salariale et de chiffre d'affaires annuel n'étaient pas disponibles pour toutes les entreprises, ainsi le montant énoncé est la perte minimale du secteur et sert uniquement à offrir une idée de l'ampleur de la situation.

^b Seules les entreprises de Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon ont été inventoriées et le total sert à donner l'ampleur de la situation.

¹⁶ Les informations contenues dans ce tableau sont celles obtenues par les représentants des entreprises en date du 29 août 2006.

3.3 Lien avec l'application de la loi 71 concernant la baisse de possibilité forestière¹⁷

Le 22 mars 2005, l'Assemblée nationale a adopté la loi 71. Cette loi impose une réduction de 20 % à la possibilité forestière du groupe d'essences SEPM (sapin – épinette – pin – mélèze). Pour les bénéficiaires de CAAF oeuvrant dans les deux aires communes entièrement lanaudoises (062-01 et 062-02), cette décision implique une baisse de volume de 69 900 m³.

À la suite de cette décision, le gouvernement du Québec, par le biais de ses ministres du MRNF, MAMR, MDEIE et MESS, a invité les régions à élaborer et déposer un Plan d'action de diversification économique et de développement forestier proposant des mesures d'atténuation et d'appui applicables et réalistes pour minimiser les impacts de la réduction de volume. Ce plan a permis d'esquisser le portrait forestier régional, de prévoir les impacts de la baisse de volume et de proposer certaines solutions.

3.3.1 Perte d'emplois liée à la loi 71

En juin 2005, les principales scieries affectées dans les aires communes 062-01 et 062-02 (Louisiana-Pacific Canada inc., Jean Riopel inc. et Scierie Rivest inc.) ont estimé que 59 emplois directs en usine, soit environ 7 % des emplois directs lanaudois, seraient perdus à la suite de la baisse de 70 000 m³ de volume résineux. Lorsque l'on compare ce chiffre avec les ratios du ministère des Ressources naturelles, la perte d'emplois totale envisagée est de l'ordre de 194, incluant les emplois directs, indirects et induits (figure 19).

FIGURE 19. Perte d'emplois envisagée dans le secteur forestier lanaudois suite à la loi 71 et la baisse de volume de 20% dans le groupe d'essences SEPM¹⁸

	TOTAL
Réduction du volume de 20 % du groupe d'essences SEPM (m ³)	69 900
Perte d'emplois directs selon le ratio 1,27 : 1000 m ³	89
Perte d'emplois indirects selon le ratio 0,91 : 1000 m ³	64
Perte d'emplois induits selon le ratio de 27% des emplois directs et indirects	41
PERTE D'EMPLOIS TOTALE (directs, indirects et induits)	194

À la suite de notre analyse, la perte d'emplois depuis juin 2005 due à la loi 71 (soit les pertes avant la fermeture de Louisiana-Pacific) est de 112 emplois directs (figure 14), soit le double de ce qui avait été prévu l'an dernier. Ainsi, aujourd'hui il est possible d'affirmer avec certitude que l'impact de la loi 71 est beaucoup plus important que prévu lors de l'analyse de 2005.

¹⁷ CRÉ Lanaudière. 2005. Plan d'action de diversification économique et de développement forestier de Lanaudière.

¹⁸ CRÉ Lanaudière. 2005. Plan d'action de diversification économique et de développement forestier de Lanaudière.

4. MESURES DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

4.1 Outils disponibles

4.1.1 Ministères

Programme de soutien aux territoires en difficulté (MAMR)

L'objectif de ce programme est la diversification économique des territoires vulnérables et en difficulté. Il vise la création ou le maintien d'un nombre d'emplois au moins équivalent au nombre d'emplois qui sont ou qui pourraient être perdus par la fermeture d'entreprises.

Le programme encourage la signature d'un contrat de diversification et de développement dont la MRC, les municipalités touchées et le MAMR sont signataires. Une aide financière maximale de 300 000 \$ sur 3 ans est alors accessible. Plusieurs étapes sont nécessaires avant la signature du contrat dont une analyse de la situation et des territoires touchés.

Pour qu'une MRC soit admissible, la crise doit concerner au moins une municipalité monoindustrielle et peut inclure d'autres municipalités subissant les effets de la crise, les pertes d'emplois doivent avoir eu lieu en 2005 et 2006 et le pourcentage des emplois perdus par rapport à l'ensemble du secteur d'activité principal doit être d'un minimum de 20 %.

Fonds d'aide aux villes monoindustrielles (MDEIE)

Le but du programme est de fournir une aide financière aux villes monoindustrielles qui font face à une situation de crise à la suite de la fermeture réelle ou annoncée de l'employeur principal ou de la diminution drastique du volume de ses activités et par conséquent, du nombre de ses employés. Ceux qui sont admissibles ont accès à une aide financière qui est disponible pour relancer, moderniser ou convertir les entreprises existantes, aider la création de nouvelles entreprises et la diversification économique, financer des activités reliées à la prospection et à l'accueil de nouveaux investisseurs.

Les corporations privées à but lucratif ainsi que les coopératives et les organismes à but non lucratif et incorporés situés sur le territoire affecté sont admissibles. Les projets doivent permettre l'application des activités proposées par le comité local de relance et doivent être appuyés par le Comité de diversification et de développement de la MRC. L'objectif premier est le développement de projets de restructuration qui offriront une stabilité à long terme.

Fonds de rétention et d'expansion (MDEIE)

Ce fonds est en ajout au programme du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles mais s'adresse directement aux entreprises qui désirent se restructurer. L'aide disponible est sous forme de contribution non remboursable et sert à encourager les projets qui viendraient assurer la pérennité des emplois. Ces projets doivent être proposés par les entreprises et doivent être du type « amélioration de la production » ou « élaboration de nouveaux produits ».

Programme d'appui stratégique à l'investissement (Investissement Québec)¹⁹

Dans le cadre d'un projet structurant qui serait considéré par une entreprise privée, il y aurait la possibilité de faire intervenir Investissement Québec par le biais de son programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI). Les projets admissibles sont : les investissements qui visent la consolidation d'un secteur et le développement de produits qui se démarquent par leur caractère innovateur et leur potentiel commercial.

¹⁹ Pour plus d'information, il est possible de consulter le site internet suivant : <http://www.investquebec.com/fr/index.aspx?page=1294>

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)

Les programmes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) visent principalement la régionalisation. Ces opportunités de régionalisation pourraient éventuellement régler certains des irritants, surtout en ce qui concerne l'adaptation du RNI aux réalités régionales et à l'application de traitements alternatifs. Par contre, ces programmes n'ont pas le potentiel d'aider la situation à court terme.

En ce qui concerne les problèmes concernant les coûts d'approvisionnement, les traitements alternatifs et les demandes ponctuelles, le MRNF a actuellement des comités en place pour analyser la situation et considérer les modifications nécessaires.

Emploi-Québec

Parmi ses activités, Emploi-Québec peut offrir aux entreprises différents services. Ces services sont modulés individuellement pour chacune des entreprises et comprennent : le support aux entreprises, le reclassement de la main-d'œuvre, la formation et la mise à niveau (les récipiendaires doivent être encore à l'emploi de l'entreprise), l'organisation de l'entreprise et l'établissement de partenariat avec d'autres organismes qui peuvent investir dans la formation ou dans l'organisation d'événement.

Service Canada

De son côté, Service Canada a aussi quelques services à offrir, tels que l'aide pour faciliter le transfert à l'assurance-emploi (lorsque perte de 10 emplois ou plus) et l'aide à l'intégration d'un programme de travail-partagé. Le programme de travail-partagé est conçu pour aider les employeurs et les travailleurs à éviter des licenciements temporaires et prévoit l'apport de soutien du revenu aux travailleurs admissibles aux prestations d'assurance-emploi qui acceptent de plein gré de réduire temporairement leur semaine de travail.²⁰

4.1.2 Organismes de développement

Développement économique Canada (DEC)

Développement économique Canada a aussi certains outils pour venir en aide aux régions, outils qui visent le milieu municipal ou régional et les entreprises (PME et OBNL). Ces outils sont les études sur la diversification et l'aide à l'augmentation des exportations ou de la productivité. DEC a aussi certaines initiatives de diversification économique découlant de la Commission Coulombe dont, pour Lanaudière, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est admissible.

Centre local de développement (CLD)

Le Centre local de développement n'a pas vraiment de programme direct, mais offre des programmes complémentaires qui touchent le relancement d'un employé en entrepreneur (subvention au démarrage), un Programme d'économie sociale (50 000 \$ / projet), l'accès à plusieurs organismes et promoteurs. Le CLD participera également au lancement du comité de diversification dans le cadre du programme du MAMR et aura à chercher d'autres sources de subvention et d'aide financière.

Société d'aide au développement des collectivités (SADC)

La Société d'aide au développement des collectivités de la Matawinie a pour mission de stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir, et ce, par l'animation, la concertation et la création d'emplois et d'entreprises. Elle développe une vision d'avenir de la collectivité par des activités qui favorisent la concertation et le partenariat. Grâce à ses interventions, à ses fonds d'investissement et son fonds de développement local, la SADC Matawinie assure la mise en place d'un climat favorable aux

²⁰ Pour plus de détails, consulter : http://www.rhdcc.qc.ca/fr/dgpe/dis/cia/subventions/tp/descf_tp.shtml.

initiatives de développement, tout en apportant un appui financier et un suivi aux projets qui émergent dans la collectivité.

Conférence régionale des élus(es) (CRÉ)

La Conférence régionale des élus(es) n'a pas de projet pour les entreprises privées mais a un Fonds de développement régional (FDR) qui vise des projets structurants pour la région et elle gère le Programme Volet II (Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier) qui a une composante pour les études de 2^e / 3^e transformation. De plus, la CRÉ est un acteur important en ce qui touche la concertation régionale.

4.2 Actions entreprises et à venir

4.2.1 Industrie forestière

L'industrie forestière a déjà initié certaines demandes au MRNF concernant des volumes de bois additionnels, des modifications au type d'intervention sylvicole et la valeur des droits de coupe. Les activités entreprises et à venir de l'industrie forestière sont :

- | | |
|----------------------|---|
| Louisiana-Pacific | <ul style="list-style-type: none">• Élabore le contenu d'une demande au MRNF pour évaluer la possibilité d'une baisse des coûts du bois et d'une attribution d'essences variées.• Continue ses démarches auprès du MRNF. |
| Bénéficiaires 062-02 | <ul style="list-style-type: none">• Ont déposé une demande concernant un volume ponctuel additionnel et des modifications à la planification forestière.• Continuent leurs démarches auprès du MRNF. |
| Bénéficiaires 062-01 | <ul style="list-style-type: none">• Se sont rencontrés pour identifier leurs besoins.• Élaborent le contenu d'une demande au MRNF.• Continuent leurs démarches auprès du MRNF. |

Demande présentée par les bénéficiaires de l'aire commune 062-02

Cinq bénéficiaires de CAAF de l'aire commune 062-02 ont soumis une demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui vise l'ajout de volume ponctuel additionnel aux attributions. L'objectif des opérations proposées est de diminuer le volume de bois de pâte et résineux ainsi que d'augmenter le bouleau de sciage. Au total, la demande concerne 17 500 m³ de volume de bois résineux et 17 000 m³ de volume de bois de pâte ponctuel additionnel et 17 000 m³ de volume de bois de sciage (figure 20). Le volume de résineux additionnel serait en ajout au CAAF des usines de la région (*i.e.* Jean Riopel) alors que le volume de pâte additionnel serait écoulé à l'extérieur de la région ou au même titre que le bois de la forêt privée.

FIGURE 20. Estimation des volumes produits découlant de la mise en œuvre de la demande des bénéficiaires de CAAF de l'aire commune 062-02²¹

	Volume ponctuel de résineux (m ³)	Volume de pâte (m ³)		Volume de sciage (m ³)	
		BOP	PET	BOP	PET
ECE	1 000	0	0	2 200	0
CPRS	16 000	8 350	9 150	6 800	6 000
	17 000	17 500		17 000	

ECE : éclaircie commerciale d'étalement

CPRS : coupe avec protection de la régénération et des sols

SEPM : sapin, épinette, pin et mélèze

BOP : Bouleau à papier

PET : Peuplier faux-tremble

Cette solution temporaire permettrait de maintenir quelque 218 emplois directs et 155 indirects (figure 21). Les opérations forestières proposées permettraient aux usines de fonctionner pour une période d'environ 15 semaines (environ 4 mois), 6 mois pour l'usine de Simon Lussier.

FIGURE 21. Estimation des emplois maintenus par la mise en œuvre de la demande des bénéficiaires de CAAF de l'aire commune 062-02²²

Entreprises	Nombre d'emplois maintenus	Période
Jean Riopel	65	maintien
Forestiers Saint-Michel	50	15 semaines
Simon Lussier	65	6 mois
Bois Dumais	18	15 semaines
Guy Baril	20	15 semaines
TOTAL	218	

4.2.2 Organismes publics

Plusieurs organismes publics ont été interpellés par la situation du milieu forestier. Plusieurs actions ont été prises jusqu'à maintenant et d'autres sont prévues dans les prochains mois. Ce qui suit résume les actions des différents organismes publics.

- | | |
|-----------------------|--|
| Emploi-Québec | <ul style="list-style-type: none"> • A rencontré Louisiana-Pacific pour analyser la possibilité de lancer les comités de reclassement. • A initié les échanges auprès de firmes pour identifier les besoins des individus en termes de formation. • Prépare une formation sur la sélection des tiges (MSCR) pour certains travailleurs des Forestiers Saint-Michel et de Louisiana-Pacific. • Demeure en contact avec les autres entreprises ayant subi des pertes d'emplois |
| Service Canada | <ul style="list-style-type: none"> • A complété des rencontres avec les employés concernant l'assurance-chômage. • Continue d'être disponible pour les nouvelles pertes d'emplois. |
| MAMR | <ul style="list-style-type: none"> • A initié les contacts avec la MRC et les municipalités pour satisfaire les conditions du Programme de soutien aux territoires en difficulté. • Accompagne la MRC dans la préparation d'une rencontre préliminaire du Comité de diversification et de développement. |

²¹ Les chiffres sont ceux présentés par les bénéficiaires de l'aire commune 062-02 dans leur demande au MRNF le 14 août 2006.

²² Les chiffres sont ceux présentés par les bénéficiaires de l'aire commune 062-02 dans leur demande au MRNF le 14 août 2006.

- Demande à la MRC et aux municipalités impliquées d'adopter une nouvelle résolution concernant le Programme de soutien aux territoires en difficulté indiquant leur degré de participation financière.
- MDEIE**
- A contacté Louisiana-Pacific pour connaître son intérêt à une analyse d'amélioration de la productivité qui pourrait être réalisée par le biais du Fonds de rétention et d'expansion.
 - Interviendra par le biais du Programme de Fonds d'aide aux villes mono-industrielles après l'établissement du Comité de diversification et de développement du MAMR.
- MRNF**
- Analyse les demandes des bénéficiaires de CAAF et de Louisiana-Pacific.
 - Prévoit des rencontres pour répondre rapidement aux demandes.
- CRÉ**
- Continue la concertation régionale.
 - Parfait l'analyse de la situation.
 - Prépare une rencontre politique.
 - Alimente les travaux du Comité-conseil du projet de commission forestière régionale.
- MRC**
- Initie les démarches auprès du MAMR afin d'être reconnue admissible au Programme de soutien aux territoires en difficulté.
 - Initie les préparations pour une rencontre préliminaire du Comité de diversification et de développement.
 - Participe activement à la concertation régionale
- Association forestière de Lanaudière**
- A tenu un colloque concernant la 1^{re}, 2^e et 3^e transformation du bois en Matawinie.

5. SOLUTIONS POUR RELANCER L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Le secteur forestier est en difficulté et il est primordial de pouvoir offrir le plus rapidement possible des mesures pour accompagner et relancer l'industrie forestière de la région. Déjà, l'an dernier, suite à la loi 71 et la baisse de possibilité de 20 % dans les essences SEPM, certaines solutions avaient été présentées. À savoir, la perte d'emplois estimée, à la suite de la loi 71, était assez faible et les mesures adoptées régionalement à l'époque étaient à la hauteur de l'impact prévu. Reconnaisant que les impacts de la loi 71 sont plus importants et que la conjoncture économique actuelle rend difficile la rentabilité des usines de transformation du bois, d'autres solutions ont été développées.

5.1 Solutions urgentes (0 à 2 mois)

Les solutions urgentes sont celles qui méritent d'être évaluées à l'intérieur d'un délai minimal et qui auront le plus grand impact sur l'atteinte du seuil de rentabilité des entreprises. Il est à noter que les mesures présentées dans cette section visent prioritairement la survie et la stabilité de l'industrie forestière lanaudaise.

5.1.1 Assurer la survie de l'industrie forestière lanaudaise

Permettre des mesures transitoires par aires communes à la suite de la fermeture d'usine

- Accorder aux bénéficiaires les demandes de volumes additionnels ponctuels au MRNF (dans le respect de la pérennité des forêts).
- Accepter les modifications au plan annuel pour assurer l'approvisionnement aux usines ouvertes.
- Offrir un cadre facilitant et une souplesse d'analyse des mesures transitoires proposées.

5.1.2 Stabiliser de façon concurrentielle l'approvisionnement des usines forestières

Revoir le calcul des droits de coupe

- Insérer une composante liée à l'harmonisation dans le calcul.
- Ajouter une catégorie pour le bois résineux de petit diamètre (qui ne peut servir qu'à la pâte).
- Assurer une meilleure réaction aux fluctuations du marché (délais plus courts).
- Insérer une procédure de comparaison inter-provinciale pour garantir une compétitivité du Québec.
- Insérer une procédure de comparaison inter-régionale pour assurer une compétitivité de Lanaudière.

Revoir les taux des contributions des bénéficiaires à la gestion forestière

- Réduire le taux de contribution des bénéficiaires à la SOPFIM, la SOPFEU et le Fonds forestier.
- Associer le taux de contribution des bénéficiaires à la SOPFIM, la SOPFEU et le Fonds forestier au volume récolté (non le volume attribué).

Développer des mesures fiscales pour accompagner l'industrie forestière

- Accepter l'utilisation du diesel coloré pour les machineries effectuant les opérations forestières et le chargement en bord de route.
- Développer un programme de remboursement des coûts de construction et d'entretien de chemins à multiples usages.
- Mettre en place un programme favorisant l'accélération de l'amortissement des équipements.
- Offrir un crédit d'impôt pour la recherche et le développement

5.2 Solutions à court terme (0 à 6 mois)

Les solutions à court terme sont des mesures transitoires. Reconnaisant que les solutions urgentes prendront un certain temps à mettre en œuvre, des mesures doivent être élaborées afin de venir appuyé, temporairement, les entreprises forestières régionales.

Parmi ces mesures on retrouve l'établissement d'un fonds de relance de 6 millions de dollar permettant des interventions simples sur le plan économique. Contrairement aux programmes actuels de soutien du gouvernement qui ne visent que la diversification économique et le soutien à la 2^e et 3^e transformation, le fonds de relance permettrait aussi des actions pour appuyer les efforts de la 1^{re} transformation actuellement en crise. Ce fonds sera géré par la région ainsi les recommandations seraient élaborées par le Comité-conseil du projet de Commission régionale des ressources naturelles et du territoire et les décisions prises par la Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière. La source de ce financement serait le gouvernement qui effectuera un déboursé en début de programme et la reddition de compte serait fourni par la CRÉ au terme de sa durée de 2 ans. L'objectif est d'offrir un soutien transitoire afin de ne pas perdre les bases d'une industrie qui est motrice pour la région lanauoise.

5.2.1 Établir un fonds de relance de l'industrie forestière

Développer un programme de 6 millions de dollars pour la relance de l'industrie forestière

- Accompagner la restructuration de l'industrie.
- Effectuer de la recherche et mettre en œuvre une adaptation des normes à la forêt lanauoise.
- Favoriser l'implantation de nouveau processus d'approvisionnement et de transport.
- Soutenir la concertation, la restructuration et la consolidation industrielle forestière.

5.2.2 Accompagner l'industrie forestière dans sa consolidation

Créer des incitatifs financiers pour le développement du secteur

- Demander des mesures financières pour accompagner la relance de l'industrie forestière en compensation de la non admissibilité régionale au programme de la stratégie des régions ressources.
- Développer et encourager la diversification des marchés et la commercialisation du bois.
- Mettre en place un programme de production de la bioénergie.

Assurer la concertation des entreprises forestières de première transformation

- Encourager la création d'une table de concertation des industriels forestiers.

5.3 Solutions à moyen terme (6 à 12 mois)

Les solutions à moyen terme offrent des actions concrètes afin d'accompagner le secteur forestier dans sa restructuration et sa consolidation. De plus, ces solutions visent une meilleure adaptation des travaux sylvicoles, une valorisation de l'importance des forêts privées et un soutien à la main-d'œuvre.

5.3.1 Revoir certains aspects du régime forestier

Adapter les interventions forestières à la réalité régionale

- Développer des traitements alternatifs adaptés à la forêt lanauoise (mandat possible via la CRRNT).

Faciliter l'accès aux volumes non attribués (mesures provenant de la loi 71)

- Intensifier la récolte dans les pentes de plus de 40 %.
- Attribuer la possibilité forestière issue de la stratégie du mélèze hybride (MEH) et permettre son attribution dans la fabrication de panneaux.
- Vérifier les volumes supplémentaires possibles dans les lisières boisées et les séparateurs de coupe.

5.3.2 Investir dans la forêt privée

Développer des mesures pour encourager la récolte en forêt privée (mesures provenant de la loi 71)

- Maximiser les volumes récoltables par différents travaux d'aménagement forestier en forêt privée.
- Investir dans la réhabilitation de la forêt feuillue et la production de bois de qualité en forêt privée.
- Permettre aux propriétaires de boisés privés de déduire leurs investissements en travaux sylvicoles de leur revenu sur leurs impôts.
- Permettre aux propriétaires de boisés privés d'étaler dans le temps leurs revenus sur leurs impôts.

5.3.3 Offrir un soutien aux employés et travailleurs autonomes du secteur

Encourager la formation continue

- Permettre la mise à niveau et formation continue des travailleurs.
- Accompagner les travailleurs désirant devenir entrepreneurs.

Développer un programme pour les travailleurs âgés

- Mettre en place un programme offrant un pont entre l'assurance-chômage et la retraite.

5.4 Solutions à long terme (12 à 24 mois)

À long terme, les solutions visent la stabilisation du secteur forestier, incluant la transformation à valeur ajoutée. Ainsi, les mesures proposées visent la diversification de l'offre tant à la 1^{re} qu'à la 2^e et 3^e transformation ainsi que l'optimisation du potentiel forestier en misant sur des secteurs qui auront une vocation de sylviculture intensive.

5.4.1 Stabiliser l'industrie forestière lanaudoise

Atteindre une stabilisation de l'industrie forestière

- Diversifier l'offre des produits de première transformation.
- Développer de nouveaux produits (2^e et 3^e transformation) et de nouveaux marchés.
- Encourager la création d'une table de concertation des entreprises liées aux produits forestiers (créer une synergie entre la 1^{re} et la 2^e/3^e transformation).

Optimiser le potentiel forestier de la région

- Développer des stratégies et des traitements innovateurs.
- Créer un zonage forestier permettant l'optimisation de la récolte dans le respect des autres vocations (incluant des zones d'aménagement intensif).
- Encourager la plantation d'essences à rendement accru (*i.e.* mélèze hybride).

6. CONCLUSION

Le portrait régional présente clairement l'importance de l'industrie forestière pour la région de Lanaudière. Il est donc impératif d'agir pour relancer le secteur forestier afin de stabiliser l'économie régionale. Les multiples solutions proposées sont nécessaires pour conserver les retombées économiques et sociales que représente l'industrie forestière.

Des solutions pour la diversification économique seront aussi à développer dans les prochains mois afin d'offrir une viabilité à long terme des municipalités et territoires monoindustriels. Dans le cadre du programme des territoires monoindustriels du MAMR, la MRC de Matawinie et les municipalités concernées par le secteur forestier seront invitées à mettre sur pied un Comité de diversification qui aura pour mandat de développer des propositions pour encourager la diversification économique de leur région.

Un des facteurs de réussite de la diversification économique est les conditions d'implantation des entreprises. Pour l'instant, la Stratégie de développement économique des régions ressources, par le biais de ses multiples programmes, ne permet pas l'équité interrégionale des conditions d'implantation ou d'amélioration. Cette réalité se traduit par une non compétitivité régionale à l'implantation. Autrement dit, avant de s'implanter en territoire lanaudois, une entreprise risque d'être attirée par une région voisine où les bénéfices fiscaux de la Stratégie de développement économique des régions ressources sont disponibles.

ANNEXE

Annexe 1 : Participants aux rencontres régionales

Les participants aux rencontres administratives sont :

- CRÉ Lanaudière (Marc Valade, Suzanne Dupuis)
- MRC Matawinie (Gaétan Morin)
 - ✧ CLD Matawinie (Rachid El Idrissi)
- Municipalités
 - ✧ Saint-Michel-des-Saints (Alain Bellerose)
 - ✧ Saint-Zénon (Alain St-Vincent Rioux)
- Industries forestières
 - ✧ Forestiers Saint-Michel (Réjean Gouin)
 - ✧ Jean Riopel (Luc Desroches)
 - ✧ Louisiana-Pacific (Éric Harnois)
 - ✧ Simon Lussier (Gilles Brown)
- Ministères du gouvernement du Québec
 - ✧ Affaires municipales et Régions (Jean Ouellet, Manon Bonin)
 - ✧ Développement économique, Innovation et Exportation (Daniel Boutin, Pierre Léveillé)
 - ✧ Emploi et Solidarité sociale (Roger Pedneault, Yves Ducharme)
 - ✧ Ressources naturelles et Faune (Antonio Galparsoro)
- Organismes du gouvernement fédéral
 - ✧ Développement économique Canada (Guylaine Roy)
 - ✧ SADC Matawinie (Jacques Girardin)
 - ✧ Service Canada (Louis Cossette, Danielle Marcil)
- Députés
 - ✧ Représentante du député de Berthier (Louise Landreville)
- Autres organismes
 - ✧ Association forestière de Lanaudière (Véronique Lemay-Désy)
 - ✧ Chambre de commerce de la Haute-Matawinie (France Chapdelaine)

Les participants aux rencontres politiques sont :

- CRÉ Lanaudière (Richard Marcotte, Marc Valade, Suzanne Dupuis)
- MRC Matawinie (Gaétan Morin)
- Municipalités
 - ✧ Chertsey (Yves Lafortune)
 - ✧ Saint-Côme (Jocelyn Breault)
 - ✧ Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Lyne Marcil)
 - ✧ Saint-Gabriel-de-Brandon (Roch Desrosiers)
 - ✧ Saint-Jean-de-Matha (Normand Champagne)
 - ✧ Saint-Michel-des-Saints (Jean-Pierre Bellerose)
 - ✧ Saint-Zénon (Murielle Richard)
- Députés
 - ✧ Député de Berthier (Alexandre Bourdeau)
 - ✧ Député de Joliette (Pierre Paquette)
 - ✧ Représentante du député associé à la région de Lanaudière (Josée Lacoursière)